



ébullitions

n° 185 - mars avril 2023

Département de l'Ain

canard ain-pertinent

Spécial Château de Treffort



Les fondations du château de Treffort remontent au XII^e siècle. Construit initialement par la famille des Coligny, il est annexé par les bourguignons en 1285 avant de devenir une propriété des comtes de Savoie en 1289. À l'époque, c'est un château fort doté de huit tours, d'un pont-levis et d'un corps d'habitation aménagé pour la famille du comte. On y retrouve les célèbres carreaux plombés, fabriqués à Meillonas. En 1600, la guerre opposant la Savoie à la France provoque la destruction d'une grande partie de l'édifice. Alors que le château est voué à disparaître, l'architecte du département de l'Ain, Tony Ferret, décide en 1909 de l'acheter pour construire sa résidence personnelle...

Et puis en 2022, après 3 ans de travaux, Michel PIROUX devenu propriétaire ouvre le château à la visite et propose tout un programme de conférences et d'animations qu'on vous invite à découvrir grâce à un site internet très documenté.

<http://chateaudetreffort.fr/>

Ah, si Tony Ferret pouvait seulement revenir voir "son" château de Treffort !

Depuis 4 ans, Michel Piroux a enfin pu réaliser son "rêve d'enfant": acheter le château de Treffort.

Lorsqu'il m'annonça cette nouvelle, je fus sidéré. En effet, pour moi, le château a toujours embelli le haut de notre beau village, qui ainsi conserve un peu son caractère moyenâgeux. Ses plus anciens occupants réguliers (la famille Dulière) étaient devenus les amis de ma chère mère. Elle s'est en effet beaucoup occupée d'eux, des années 1970 à 1989, date du décès de Mme Dulière. D'ailleurs, cette amitié nous a permis de pouvoir faire quelques photos de notre mariage, le 17 avril 1971 !

Autre surprise, j'appris ensuite que Tony Ferret avait vécu dans ce château jusqu'en 1916, donc début du 20^e siècle. Bien sûr, je connaissais à Bourg la rue Tony Ferret, mais j'ignorais tout de cet homme, forcément célèbre pour avoir donné son nom à cette rue, face au Monastère Royal de Brou.

J'ai donc cherché, et trouvé tout ce qu'il a pu apporter à notre chef-lieu et notre département. C'est "géant", selon l'expression des plus jeunes.

Il fit construire tout le piédestal de la

statue du Général Joubert en 1884, malheureusement détruit lors de la seconde guerre mondiale entre 1942 et 1944. Puis c'est à lui que l'on doit le Lycée Edgar Quinet (actuellement Lycée Marcelle Pardé) entre 1887 et 1888. En 1895, la Préfecture ; en 1997, l'ancien Hôtel des Postes, avenue Alsace Lorraine devenue depuis la médiathèque Albert Camus en 1980; en 1899, ce fut le Théâtre et la Grenette ; en 1901, la Halle aux grains ; entre 1903 et 1905, la maternité boulevard de Brou ; entre 1906 et 1910, les archives départementales ; en 1911, il fit reconstruire le clocher de l'église Notre-Dame, devenue monument historique ; en 1917, le Monastère Royal de Brou fut transformé en hôpital de guerre.

Si vous voulez en savoir plus, il est conseillé de lire le livre de Perrine Vigoureux : « La figure de l'architecte provincial : l'exemple de Tony Ferret », aux éditions Persée. Cette écrivaine a consacré à Tony Ferret en 2003 un mémoire passionnant.

NB. Vous pouvez aussi voir l'article de la Voix de l'Ain, paru le vendredi 24

mars, page 45 où il est détaillé le programme des différentes manifestations prévues cette année au château (notamment un spectacle du metteur en scène Xavier Arlot, ayant pour thème le parcours de l'architecte Tony Ferret).

Le Château célébrera en 2023 les 100 ans de la mort de Tony Ferret, au château en 1923.

Jean-Luc MAURIER



Tony Ferret

Le portrait du mois – Archives départementales de l'Ain - Facebook

Économisons et grignotons du CO₂ de nos moteurs thermiques !

De petits gestes quotidiens ne vont sans doute pas sauver la planète. Ils auront au moins le mérite de nous rendre acteurs et encore plus conscients qu'il est encore temps d'agir. Si cela vous dit, vous pouvez participer au compteur, expliqué ci-dessous...

Le « compteur » d'économies

Bien sûr, celui-ci est restrictif car il ne concerne que les déplacements... Mais commençons par là ! Le but serait de rassembler des gens, une communauté, un groupe le plus large possible... autour des déplacements doux (marche, vélo, roller, trottinette etc...), transports en commun (train, bus, tram, car, métro etc...) et/ou covoiturage etc... sans stigmatiser, pour autant, la voiture ! Plutôt que de calculer les kms de voiture et donc les émissions de CO₂, je préfère comptabiliser les déplacements doux, collectifs et covoiturés et donc les économies en CO₂. Comme un challenge, un défi !!! Une envie, une stimulation... Chaque fois que j'utilise un déplacement doux, collectif ou covoituré, je calcule mon économie de CO₂ ! Sachant que d'autres rejets sont très nocifs : l'oxyde de carbone CO, mortel à forte dose, Oxyde d'azote, NOx, les hydrocarbures, les particules fines cancérigènes etc...).

Les chiffres officiels parlent de 48 000 morts/an liés à la pollution de l'air !!!

Mon postulat de départ est le suivant : la voiture émet 100 grammes de CO₂ au km (je sais c'est plus que ça, mais il faut compter que nous émettons aussi du CO₂ naturellement, le numérique en émet, le covoiturage et les transports collectifs aussi. Sachant qu'un chiffre rond marque plus les esprits et rend les calculs plus simples...)

Vive les microbes

Dans son dernier film « La fabrique des pandémies », documentaire au cours duquel Marie Monique ROBIN (Le monde selon Monsanto, Les moissons du futur, Nouvelle cordée, Qu'est-ce qu'on attend ?), nous explique pourquoi la destruction de la biodiversité peut être à l'origine des pandémies.

Elle prépare un nouveau documentaire sur les microbes car dit-elle, la biodiversité ne s'arrête pas aux espèces visibles et ces petites bêtes sont d'une importance capitale.

On peut soutenir le film pour contribuer à son financement ici : <https://m2rfilms.com/>



Passons par l'exemple, je pense que ce sera plus parlant :

- Je vais acheter mon pain à vélo ou en marchant, soit 2 km A/R, j'économise 200 grammes de CO₂ !
- Je fais 1 000 km en tant que passager ou conducteur d'un covoiturage = 100 kilos X nombre de passagers, sachant que nous aurions pris, chacun des passagers dans notre voiture individuelle !
- J'ai une course à faire à 4 km et je décide de la faire en vélo, j'économise 8 km donc 0,8 kg de CO₂.
- Idem pour les transports en commun, train, bus, car, tram, métro... (Sauf les avions). Ex : je descends à Lyon en car (4 euros A/R) j'économise 140 km soit 14 kg...
- Autre exemple je fais une randonnée cycliste, par semaine, avec un groupe, disons 100 km. Je n'économise rien parce que je ne prendrai pas ma voiture pour autant ! Par contre si je vais au lieu de rdv en voiture, habituellement et que je m'y rends en vélo, là j'économise du carbone : 10 km pour aller au rdv et 10 pour revenir = 20 km = 2 kg de CO₂ économisés !
- Je suis en télétravail, j'économise les kms que, par ailleurs, j'aurais faits en voiture !
- Je me déplaçais 4 fois dans la semaine pour des courses ou rdv, si je regroupe mes déplacements sur 2 jours, en

organisant mes achats, mes rdv et que je n'y aille que 2 fois ! Je fais une économie de kilomètres habituels divisés par 2 !! (2 fois moins souvent !!)

- Nous faisons avec nos voisins des courses communes, nous divisons par le nombre de participants nos émissions de CO₂ !!! (3 voisins x 20 km A/R=60 km économisés = 6 kg !!)

- Je vais en voiture au travail mais je fais le dernier km à pied, j'économise 2 km : 0,2 kg/ jour....

J'espère que mon énoncé et mes exemples sont assez explicites sinon vous pouvez me joindre par tél : 06 45 28 62 32,

par mail : chelmi.mayer@orange.fr.

En pratique :

Le samedi, je fais un appel par SMS : « samedi économies ». (Réponse en km !)

Le samedi je récupère par sms le nombre de km économisés et je me charge chaque samedi de convertir ceux-ci, en kg de CO₂. Et 2 à 3 fois par an (voir plus), je vous envoie un bilan par mail...

Je remets le lien du calcul des émissions de CO₂ : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2022/08/04/alimentation-transport-chauffage-evaluez-si-vos-emissions-de-co2-sont-vraiment-soutenables_6137122_4355770.html

Michel MAYER
chelmi.mayer@orange.fr
06 45 28 62 32

50 degrés d'écart

Ce 21 février 2023, Jean Luc relève + 18 ° à Treffort.

Il se rappelle de ses 11 ans à Bourg en 1956 où la température était descendue à -32 sur la fenêtre de sa chambre...

Cependant, ne pas confondre caprices de la météo et changement climatique.

Un signe tout de même.



Affaire PALMADE

Faut-il soigner ou emprisonner les toxicomanes ?

La question a été au cœur du débat à l'occasion de l'affaire PALMADE.

Le modèle portugais fait des émules. Alors que de nombreux pays européens luttent, face à une recrudescence du trafic de drogue et à la hausse constante du nombre de consommateurs, certains envisagent de s'inspirer du modèle portugais pour adapter leur réponse.

En 2001, le Portugal a dépénalisé la consommation de toutes les drogues et leur possession en faible quantité.

Vingt ans après, le pays s'est érigé en modèle dans la gestion de l'usage de drogue, en proposant une réponse sanitaire aux consommateurs et non seulement judiciaire.

Distribution quotidienne de méthadone dans les quartiers populaires, un traitement médical pour les toxicomanes financé par l'État, mais aussi un suivi médical.

Il y a 20 ans, un portugais sur 100 était accro à l'héroïne. Lorsqu'un portugais est interpellé avec une petite quantité de drogue, il n'est pas amené au commissariat mais l'agent du service de santé tente de comprendre la situation des consommateurs. Le but c'est qu'ils



sachent qu'ils peuvent revenir et être guidés vers des traitements. L'utilisateur n'est plus un délinquant mais un patient. Si l'on pense que cette politique doit conduire à l'arrêt de la consommation, ça ne fonctionne pas vraiment. Mais toutes les personnes qui ont quitté la commission de dissuasion sont mieux informées sur les substances et les risques associés. En 20 ans le Portugal enregistre 3 fois moins d'accro à l'héroïne.

Le nombre de morts par overdose est 4 fois plus faible que la moyenne européenne.

Mais l'apparition de nouvelles substances – le crack par exemple – rend la politique portugaise fragile envers la toxicomanie.

Charles Vieudrin

Les semailles du progrès

Une histoire de l'agriculture de l'Ain en écho à la grande histoire nationale.

Après la publication en 2018 du livre « Un duel entre ciel et terre », qui relate l'histoire de l'agriculture de l'Ain sur la période 1884-1945, nous évoquons cette fois dans « Les semailles du progrès » la formidable transformation de l'agriculture de l'Ain depuis 1945. Au sortir de la deuxième guerre mondiale, les jeunes agriculteurs ne veulent pas reproduire les conditions de travail et de vie de leurs parents.

Les garçons comme les filles veulent s'émanciper. Équiper la ferme d'un tracteur et ne plus subir une pénible cohabitation qui contraignait trois générations à vivre sous le même toit.

Ils veulent se former, accéder au confort domestique et même aux loisirs.

Grâce à l'action collective et au développement de puissantes coopératives, les campagnes de l'Ain connaissent leur « Révolution silencieuse » et les jeunes du CNJA obtiennent du Général de Gaulle le vote des lois d'orientation agricole de 1960 et 1962.

La productivité agricole fait alors un bond prodigieux.

Mais cette glorieuse période se heurte à l'émergence d'une



résisteront pas.

C'est cette histoire que nous racontons dans « Les semailles du progrès »

Jean MERLE

Ancien responsable agricole,
président de l'association « Mémoire de nos campagnes ».

Un ouvrage coordonné par Serge BERRA, ancien journaliste agricole.

372 pages, 25 € à la Maison de l'Agriculture, 4 Avenue du Champ de Foire à Bourg en Bresse.

Immigration : le grand déni

A la veille d'une nouvelle loi « Asile et Immigration », François Héran, professeur au Collège de France nous propose de rétablir quelques vérités face à ceux qui s'imaginent que la France ferait face à un « tsunami » migratoire.

La France serait victime d'une soit disant invasion par la faute des politiques, de l'Union européenne ou des juges.

Nos compatriotes seraient convaincus que la migration est une anomalie dont la France pourrait se passer.

On grossit l'immigration pour mieux la dénier.

Pour dissiper ces illusions, il faut en revenir aux faits.

Suite P 4

La phrase du mois

L'élève n'est pas un vase que l'on remplit, mais un feu qu'on allume.

On retrouve cette citation sous différentes formes et attribuée à de nombreux auteurs, notamment Aristophane, Comenius, Montaigne, Rabelais et même Alain. « Car l'esprit n'est pas comme un vase qu'il ne faille que remplir ».

économie dérégulée et mondialisée qui met en concurrence les agricultures du monde.

L'UDCA, Bresse bleu, Reybier, fleurons de notre industrie agroalimentaire, n'y

Bourg sent la frite

Depuis quelques années nous avons vu fleurir à Bourg comme dans beaucoup de villes de France ces enseignes de restaurants rapides qui, on se demande comment, arrivent à trouver quelques clients.

Les entrées de la ville sont prises en embuscade par une odeur de frites, le centre-ville également, même l'avenue Alsace Lorraine sent la frite !

Ces enseignes, malgré les efforts et les actions entreprises afin de redorer leur blason et se donner bonne conscience, restent pour moi le symbole de la mal bouffe, le cocktail suprême sucre / sel / gras qui nous emmène dans une impasse.

Chacun est libre de se nourrir comme il l'entend mais, ce que je dénonce aujourd'hui, c'est l'impact qu'ont ces restaurants sur la cité et les habitants qui ne consomment pas ce genre de nourriture.

Comment peut-on accepter les odeurs de graisse du matin au soir à proximité des habitations ?

Comment ces chaînes peuvent-elles imposer leur modèle aux concitoyens sans que l'on réagisse !



Est-ce légal d'émettre une odeur de graisse dans l'environnement et polluer ainsi des quartiers entiers ?

Ces installations respectent certainement la norme mais le curseur de la norme est-il le bon ?

Ces enseignes de restauration, petites ou grosses, ne sont qu'un maillon de l'agro-industrie que nous devons tous supporter et qui me semble nuisible pour le bien commun.

Libre à chacun de mal se nourrir mais pas d'imposer à tous cette pollution olfactive.

Denis CERTAIN-BRESSON

Suite de la p3 Immigration : le grand déni

Oui, la population immigrée a progressé en France depuis l'an 2000, mais moins que dans le reste de l'Europe. Non, notre pays n'a pas pris sa part dans l'accueil des réfugiés.

La hausse vient d'abord de la migration étudiante et économique, tandis que la migration familiale a reculé.

En exposant les enjeux de la loi Darmanin de 2023, en rappelant combien la frontière est mince entre séjour régulier et séjour irrégulier, ce livre propose une approche résolument nouvelle de la question migratoire.



Professeur au Collège de France sur la chaire « Migrations et sociétés », François Héran anime l'Institut Convergences Migrations.

Il a notamment publié "Avec l'immigration" (La Découverte, 2017), "Lettre aux professeurs sur la liberté d'expression" (La Découverte, 2021) et codirigé la 4ème édition de Controlling immigration : "À comparative perspective" (Stanford, 2022).

Un covoiturage simple pour les collégiens

À Simandre sur Suran, Gaëlle Berthier s'organise avec les parents d'élèves pour la conduite des enfants au collège quand les horaires du car scolaire ne conviennent pas. Les voitures sont souvent pleines.

Cela économise beaucoup de temps et beaucoup de kilomètres en voiture.

On a un groupe WhatsApp qui réunit quasiment tous les collégiens de Simandre. Si mon fils finit à 15 heures demain je poste un message en disant que je peux faire le trajet ou que je cherche quelqu'un pour le ramener.

Des fois je suis conductrice, des fois pas. Ça s'équilibre plutôt bien. On ne fait pas les comptes.

La plupart des parents sont très satisfaits de ce système qui dépanne bien. C'est vraiment quelque chose de simple qui n'est ni chronophage ni énergivore.

À écouter sur RCF Pays de l'Ain et Radio B à lire sur le site dAutosBus

Par l'association AutosBus



Ébullitions – journal mensuel

N°185 Mars Avril

• Prix au N° : 1,5 € • Abonnement un an, 10 N° : 15 €

• Six mois : 7,50 €

(Chèques libellés au nom de : Association Ébullitions)

Adresse : Maison de la Culture et de la Citoyenneté, 4, Allée des Brotteaux, CS 70270-01006 BOURG-EN-BRESSE, CEDEX.

Contact et envoi des textes : 06 63 30 81 01 ebullitions01@gmail.com

Ce N° a été tiré à 400 ex

Le journal est né au sein du Forum départemental des listes citoyennes en 2002, premier N° en janvier 2003. Le collectif de réalisation et d'animation créé avec Jean-Pierre COTTON est composé actuellement de Jean Luc MAURIER, Charles VIEUDRIN, Bruno CALATAYUD, Bernard MERCIER et Hubert GUILLET. À la mise en page : Sylvie GUILLET et Amélie VEYRIER.